la signature de 65 personnes, pour la plupart de la région de Swift Current. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de prendre immédiatement des mesures pour modifier le Code criminel afin d'assurer aux enfants à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

LES AÎNÉS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par 351 habitants de Kingston et les Îles. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter toute forme de réduction des prestations sociales des personnes âgées, y compris la désindexation et l'assujettissement au revenu.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée principalement par des membres de la Chilliwack Fish and Game Protective Association, dans ma circonscription. Ils craignent que la mesure législative que proposera le ministre de la Justice ne soit excessivement bureaucratique, coûteuse et totalement inefficace.

Ils demandent au Parlement de rejeter cette mesure législative et d'ordonner au ministre de la Justice de reconsidérer sa position en ce qui concerne le contrôle des armes à feu. Je suis d'accord avec eux.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai devant moi trois pétitions signées par les habitants de la circonscription de Peace River.

La première porte sur l'insertion de l'expression non définie «orientation sexuelle» dans le Code des droits de la personne. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

Les pétitionnaires estiment que les privilèges dont jouissent les couples hétérosexuels ne doivent pas être accordés aux couples homosexuels. J'appuie cette pétition.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions signées par 148 résidents de ma circonscription et qui portent sur le sujet de l'euthanasie et du suicide assisté par un médecin.

Les pétitionnaires demandent que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et que le caractère sacré de la vie humaine soit respecté. Les pétitionnaires demandent également au Parlement de protéger les membres les plus vulnérables de la société et donc de ne pas abroger ou modifier l'article 241 du Code criminel. Je souscris à ces pétitions.

Affaires courantes

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de 93 Canadiens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour y inclure une disposition semblable à l'alinéa 6(1)i) du Code civil du Québec selon lequel: «Les père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands—parents. À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal.»

Ils demandent également de modifier la Loi sur le divorce, pour accorder au grand-parent qui est autorisé à avoir l'accès à un enfant le droit de demander et de recevoir des renseignements sur la santé, l'éducation et le bien-être de l'enfant.

J'appuie entièrement la teneur de cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition au nom des électeurs de Simcoe-Centre.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y insérer l'expression non définie «orientation sexuelle». Le refus de définir cette expression laisse au tribunal la liberté de l'interpréter, ce qui créerait un dangereux précédent. Le Parlement est responsable envers les Canadiens de veiller à ce que la loi ne puisse être mal interprétée.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à présenter aujourd'hui une pétition au nom de Don Petersen et de 27 autres personnes.

• (1530)

Les pétitionnaires portent ceci à l'attention de la Chambre: Attendu que la majorité des Canadiens sont respectueux des lois; attendu que la majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie humaine; et attendu que la majorité des Canadiens estiment que les médecins du Canada doivent sauver des vies et non y mettre fin, par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement, d'abord, de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et, ensuite, de ne pas modifier la loi de façon à sanctionner ou à autoriser le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions.

La première est signée par des habitants de quelques localités situées en Colombie-Britannique et notamment dans la vallée du Fraser. Les pétitionnaires signalent que les dispositions actuelles du Code criminel refusent aux personnes souffrant d'une maladie incurable ou d'une maladie irréversible et débilitante le droit de choisir librement et volontairement de mettre fin à leurs jours, avec l'aide d'un médecin.